

Mensuel d'Informations Municipales



En raison de la période électorale, il n'y aura pas d'édito jusqu'au mois d'avril 2014

Ça s'est passé...

« Castanyada et vin primeur »



AGENDA

Mercredi 6 Novembre

Réseau des Assistantes Maternelles (RAM)
de 9h30 à 11h30 à la Bibliothèque
BEBES LECTEURS

Du Jeudi 7 au Samedi 16 Novembre

Journées du Patrimoine (programme à l'intérieur)

Vendredi 8 Novembre

A partir de 19h30 au Centre Culturel - Soirée de Gala
Grande fête du Rugby avec repas et spectacles
(programme à l'intérieur)

Samedi 9 Novembre

Zumba party « Halloween »
De 17h à 18h30 à la Halle des Sports

Vendredi 11 Novembre

11h - Défilé départ de la Mairie

Vendredi 29 Novembre

Ecole Maternelle à 14h30 et 18h45
Spectacle « AKIKO » (théâtre ombres) au Centre Culturel

Dimanche 1^{er} Décembre

Rifle du 3^{ème} Age - « Club de l'Amitié du Riberal »
15h - Centre Culturel

Dimanche 1^{er} Décembre

Marché de Noël
Toute la journée - Centre du village

Lundi 2 Décembre

De 16h à 20h - Casa Pau Berga
Don du sang

Jeudi 5 Décembre

Réseau des Assistantes Maternelles (RAM)
de 9h30 à 11h30 à la Bibliothèque
BEBES LECTEURS

Vendredi 6 Décembre

Rifle du Téléthon
21h - Centre Culturel

Dimanche 8 Décembre

Zumba party au profit du Téléthon
De 10h à 11h30 à la Halle des Sports

Samedi 15 Décembre

Repas des Aînés (à partir de 65 ans)
12h - Centre Culturel



Pézilla la Rivière

Novembre 2013

• Conseil Municipal

✓ Principaux points abordés lors de la réunion du Mercredi 2 Octobre 2013 :

- Approbation de la modification simplifiée N°3 du PLU
- Redevance de fonctionnement d'occupation du domaine public -GRDF
- Rétrocession d'une concession funéraire
- D.I.A.
- Affaires diverses

• Info village

✓ Prévention des incendies :

Application de l'Arrêté Préfectoral n°2013238-0011 du 26 Août 2013 relatif aux mesures de prévention des incendies de forêts et milieux naturels applicables sur le territoire des communes du département des P.O. (Arrêté consultable en Mairie)

Dispositions applicables sur le territoire des communes ne relevant pas des dispositions prévues par le code forestier :

Art.12- avant la période à risque telle que définie à l'article 18 ci-après, les maires des communes ne relevant pas des dispositions prévues par le code forestier devront veiller à ce que les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines soient entretenus et maintenus en état débroussaillé par les propriétaires ou leurs ayants droit, afin de limiter les conséquences de la propagation d'un incendie.

Conformément aux articles L.2212-2, L.2212-4 et L.2213-25 du code général des collectivités territoriales, faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'effectuer des travaux d'entretien ci-dessus, le maire de la commune concernée pourvoit d'office à leur exécution après mise en demeure non suivie d'effet du propriétaire du terrain et aux frais de celui-ci.

Dispositions applicables aux propriétaires ou à leurs ayants droit

Art. 18. – Sous réserve des dispositions de l'article L.131-3, L.131-9 et L.133-6 du code forestier et des articles 19 à 20 ci-après, il est défendu à toute personne, y compris les propriétaires de terrains boisés ou non, ou les occupants du chef de leur propriétaire, de fumer, de porter ou d'allumer du feu :

- _ toute l'année par vent fort, soit une vitesse moyenne supérieure à 40 km/h sur site ;
- _ pendant la période à risque, du 1er juin au 30 septembre
- _ en cas de risque exceptionnel et sur un périmètre et une durée déterminés par arrêté préfectoral.

Art. 19. – Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas à l'emploi du feu dans des foyers aménagés attenants aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines à condition que les prescriptions édictées par l'autorité publique et la réglementation en vigueur, notamment en matière de débroussaillage, soient observées.

3-2-1 – Incinération des végétaux coupés

Art. 20. – Les propriétaires ou leurs ayants droit désirant procéder à l'incinération des végétaux coupés à l'exception de toute autre matière, sont tenus de se conformer aux prescriptions énoncées à l'article 18.

En dehors des cas énumérés à cet article, l'incinération des végétaux coupés est pratiquée sous la responsabilité du propriétaire ou de ses ayants droits, qui respecteront les consignes suivantes :

- _ déclaration préalable en mairie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté (annexe n°8).
- _ mise à feu par temps calme,
- _ présence effective sur les lieux d'au moins deux personnes dotées au minimum d'un moyen de téléphonie mobile,
- _ le tas à brûler doit être d'un volume déterminé de manière à ce que, lors de la mise à feu, ce dernier ne présente aucun risque de propagation par rayonnement ou convection aux parcelles et aux espaces sensibles contigus,
- _ aucun arbre ne surplombera le foyer qui devra être entouré d'une bande incombustible de 3 mètres de large (sol nu). Le terrain environnant devra, lui, être débroussaillé sur une largeur de 10 mètres,
- _ Disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante et d'un moyen de lutte adapté pour la mise en œuvre de l'eau d'extinction,
- _ veiller à ce que les fumées ne soient pas rabattues sur une voie de circulation. Si tel est le cas, se rapprocher du gestionnaire de la voie pour prendre les mesures de sécurisation appropriées,
- _ l'incinération doit débuter avant 10 h et se terminer au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. Il sera procédé à l'extinction complète des braises à l'eau avant d'abandonner le foyer (le recouvrement par de la terre est interdit).

• Etat Civil

✓ Ils sont nés :

Noa CHOLOKOW ; Ethan ROULLIER ; Rafael ARGELLIÉS.

✓ Ils se sont mariés :

Marine PECHIN et Christopher ROYE ; Jocelyne JUBANY et Claude LLOBET

✓ Ils nous ont quittés :

Jacques MARTI ; Hubert ZORZETTI ; Louis AYATS.

Téléthon 2013

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organise sa grande rifa au profit du téléthon avec la participation des associations du village et le Point Jeunes. La soirée est prévue le **Vendredi 6 Décembre** au Centre Culturel à partir de 21h. Nous comptons sur vous pour participer mais aussi, pourquoi pas, gagner un des nombreux lots mis en jeu ?

Toutes les parties sont offertes par les associations qui chaque année sont présentes à nos côtés et nous permettent de réaliser un maximum de recettes directement reversées au Téléthon.

Le **Dimanche 8 Décembre** de 10h à 11h30 à la Halle des Sports l'association « La Tête et les Jambes » organise une « Zumba party » au profit du Téléthon.

Cette année le Téléthon National aura lieu les 6 et 7 décembre prochains.

• Associations

✓ Bibliothèque :

Nouveautés octobre 2013

Romans :

Les perroquets de la place d'Arezzo d'Eric-Emmanuel Schmitt

Les anges meurent de nos blessures de Yasmina Khadra

Sombre dimanche de Alice Zéniter

de Delphine de Vigan

La nostalgie heureuse d'Amélie Nothomb

Des pêches pour Monsieur le Curé de Joanne Harris

L'échange des princesses de Chantal Thomas

La grâce des brigands de Véronique Ovaldé

Les occupants du domaine de M.B. Dupuy

La guerre des cousins Buscaïl de Hélène Legrais

Le maître des bastides de Jean-Michel Thibaux

L'enfant de trop de Viviane Auger

Confiteor de Jaume Cabre

Palladium de Boris Razon

Au revoir là-haut de Pierre

Romans Policiers : Fantôme de Jo Nesbo

Récits :

Quelle histoire (un récit de filiation 1914 - 2014) de Stéphane Audoin-Rouzeau

Document :

Tous unis dans la tranchée de Nicolas Mariot
1914 - 1918, les intellectuels rencontrent le peuple

Vous trouverez aussi des centaines d'autres livres dans les étagères de la Bibliothèque Municipale « Pau Berga ».

Exposition : les photos et les activités de l'accueil de Loisirs du mois de Juillet 2013 sont visibles aux horaires d'ouvertures de la Bibliothèque.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 9h30 à 11h30

Mercredi : 10h à 12h et de 15h à 17h

Vendredi : 9h30 à 11h30

Samedi : 10h à 12h

Accès libre et gratuit à Internet.

Tous les enfants (inscrits ou non) peuvent fréquenter la bibliothèque.

Tarifs à l'année : Enfants 2€ - Adultes 10€

-Accès libre et gratuit à Internet

✓ Rugby Pézilla / Entente de la Têt :

VENDREDI 8 NOVEMBRE

A partir de 19h30 au Centre Culturel

Apéritif de bienvenue

Dîner de gala

20h30 - Chants avec Christine

21h30- Patrick et Christine vous font danser

22h30- « Les Crazy », le grand cabaret

Prix 30€ tout compris

Inscriptions auprès de :

Mme Jenny PALOFFIS au 04 68 92 04 47

✓ La Tête et les Jambes :

SAMEDI 9 NOVEMBRE

HALLE DES SPORTS

DE 17H A 18H30

ZUMBA PARTY
« HALLOWEEN »

Avec Karine Le Morvan

4€ pour les adhérents

6€ pour les non adhérents



✓ Scrabble :

Les personnes éventuellement intéressées par la pratique du jeu de scrabble, sont priées de se faire connaître en Mairie.

• Artisans -Commerçants

Dans un souci de mise à jour des informations (site internet et bulletin municipal) concernant les commerces et artisans de la commune, nous vous conseillons d'informer le secrétariat de la mairie de tout changement ou nouvelle installation.

Le Marché de Noël et « Les Professionnels de Pézilla »

Le Dimanche 1^{er} Décembre
Toute la journée aura lieu
au Centre Ville
Le marché de Noël.

Des animations prévues avec la participation de "la Tête et les Jambes" pour un spectacle de danses, du Point Jeunes, la visite du Père Noël, un château gonflable, une super tombola, différentes occupations pour les plus jeunes, collations...etc.

Avec comme chaque année, la participation des différentes associations du village, des écoles et des commerçants et artisans de la commune, pour que cette journée soit un émerveillement pour les enfants, le début des festivités de Noël et l'occasion d'organiser et faire les premiers achats. Possibilité de se restaurer sur place.

10h00 : Ouverture du Marché
15h30 : Arrivée du Père Noël



• Communauté d'Agglomération



✓ Campagne de dératisation et de désinsectisation :

La campagne de dératisation et de désinsectisation systématique des réseaux d'eaux usées de la commune aura lieu les 21 et 22 Novembre 2013.

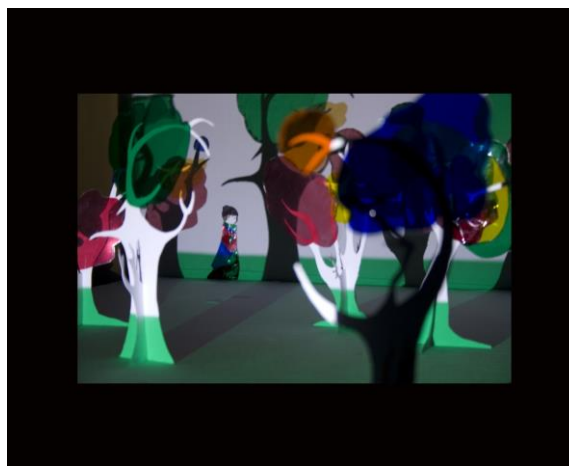
✓ Mise en place de nouveaux badges d'accès aux déchetteries :

Vous trouverez ci-joint un courrier concernant la mise en place des nouveaux badges magnétiques d'accès à la déchetterie. Nous vous demandons lors de votre inscription en Mairie de vous munir de votre ancienne carte d'accès à la déchetterie.

Ce badge sera délivré gratuitement, en cas de perte il vous sera facturé 10 €.

• Jeunesse

✓ Ecole Maternelle : Spectacle Vendredi 29 Novembre à 14h30 et 18h45



Spectacle « AKIKO » (théâtre ombres)
au Centre Culturel

✓ Bébés Lecteurs :

le R.A.M. (Réseau Assistante Maternelle) propose une série d'animations à la bibliothèque destinée aux plus petits dont elles ont la charge. Deux dates à retenir dès à présent : le mercredi 6 novembre de 9h30 à 11h30 à la bibliothèque, le jeudi 5 décembre même heure et même lieu. Rappelons également que tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire du village se rendent régulièrement à la bibliothèque qui est appelée à devenir un lieu privilégié de rencontres intergénérationnelles dès l'ouverture de la nouvelle médiathèque qui devrait faire de Pézilla un "village du livre".

Association
« La Tête et les Jambes »

« ZUMBA PARTY »

Au profit du TELETHON

Avec Karine Le Morvan

DIMANCHE 8 DECEMBRE

HALLE DES SPORTS

DE 10H A 11H30

4€ pour les adhérents

6€ pour les non adhérents

LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Patrimoine d'automne

Comme chaque année, c'est autour du 11 Novembre que se déroulent les journées du patrimoine à Pézilla avec un programme des plus variés : musique, théâtre, visites, conférences et découvertes.



Jeudi 7 Novembre : Ballade gourmande

En collaboration avec la municipalité, l'association « les amis d'Alain Marinaro » a choisi notre village pour une de ses traditionnelles ballades gourmandes : visite du village, repas à « l'Aramon Gourmand », rencontre avec des artistes et artisans du village.

A 17 h concert en la chapelle Saint Saturnin.

- Olivier STANKIEWICZ , 22 ans, hautbois solo de l'orchestre de Toulouse donnera un récital accompagné au piano.

Vendredi 8 Novembre : Découverte littéraire

18h : Centre Culturel, amphithéâtre

François BERNADI, fils de pêcheur à Collioure, journaliste, peintre, écrivain remarqué par Albert CAMUS qui publiera plusieurs de ses livres nous parlera avec sa passion habituelle de sa vie, de son œuvre, de ses rencontres.

Les « Publications de l'Olivier » dirigées par Gérard BONNET et dont le siège est dans notre village ont réédité plusieurs livres de François BERNADI dont « Rue et Soleil ».

Samedi 9 Novembre : Patrimoine et mémoire du village

9h : visite guidée du village- la cellera, l'église, le patrimoine communal.

17h : conférence « Pézilla et la grande guerre » 1914 - 1918

(rappel : l'année 2014 sera le centième anniversaire du déclenchement, un comité sera constitué pour commémorer ce centenaire. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues).



Dimanche 10 Novembre : Théâtre

20h30 : Centre Culturel

Le théâtre de l'Hémione de Thuir propose une œuvre originale.
« Les jardins de l'horreur », pièce relatant des faits relatifs à la réunification de l'Allemagne. Prix du Jury du festival de théâtre de Saint -André.



Interdit aux moins de 10 ans



Lundi 11 Novembre

11h - Défilé

Départ de la Mairie et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

17h - Salle Noé - Villeneuve-la-Rivière

« Les Monuments aux Morts des 3 villages »

Conférence avec :

- Jean Dauriach : Villeneuve
- Emile Péronne : Corneilla
- Yves Escape : Pézilla

Samedi 16 Novembre : Concert

17h - Chapelle Saint Saturnin - Clôture des journées du Patrimoine en Automne

Avec SANGITA TRIO
Souffles d'ici et d'ailleurs
Sandra GUERRERO,
Nicolas LUPOVICI,
Pascal GOZE,
pour un concert de guitares
espagnoles, latines, et françaises

Participation
libre

CONCERT DE GUITARE
CLOTÛRE DES « JOURNÉES DU PATRIMOINE EN AUTOMNE »
PAR
SANGITA TRIO



SAMEDI 16 NOVEMBRE
À 17H00
PEZILLA LA RIVIÈRE
CHAPELLE ST SATURNIN

LIBRE PARTICIPATION
RENSEIGNEMENTS 06.24.72.29.01